

<b>MESURE GM1.1</b>	<b>AGGLOMERATION / MESURES COMPLEMENTAIRES A LA MISE EN PLACE DU RESEAU DE TP D'AGGLOMERATION</b>	
<b>Thématique(s)</b> M3 - Autres mesures nécessaires à la mise en place du réseau TP d'agglomération	<b>Priorité : A</b>	
<b>Territoire concerné :</b> Agglomération <b>Maitre d'ouvrage :</b> Chaque commune concernée		
<b>Mesure du PA2 en relation :</b> (6266.2.048) TP3 - Réseau de transports publics routiers d'agglomération GM8 - Communauté tarifaire <b>Mesure du PA3 corrélée / liée :</b> Toutes les mesures liées à la circulation des bus du réseau d'agglomération (de M1.1 à M2.3) <b>Autres coordinations :</b> -		
		

## INTENTION

### Etat actuel

Tout est à créer en termes de réseau d'agglomération. Aujourd'hui il existe des concessions de zones sur le territoire sédunois, concession prenant fin le 31.07.2018. La situation est similaire pour le secteur sierrois.

### Données quantitatives

Mesure non concernée.

### Objectifs

- Créer un réseau de transports publics d'agglomération
- Coordonner la politique de stationnement avec les objectifs TP et MD

### Description de la mesure

Mise en place d'une communauté tarifaire agglo Valais-Central : création d'un réseau de bus attractif et lisible pour l'usager. Nécessité de mettre en place les ressources humaines et financières nécessaires.

Etude de faisabilité de la mise en place d'une concession de zone pour le réseau d'agglomération afin de garantir une certaine souplesse d'exploitation.

Promotion du réseau d'agglomération et de région : création d'outils de communication.

Il s'agira également d'affiner la stratégie d'exploitation et les niveaux de services visés.

## EVALUATION

### Opportunité

Mise en place du réseau de bus d'agglomération s'appuyant sur un réseau urbain et un réseau régional. Cette mesure est l'occasion d'offrir une meilleure visibilité de l'agglomération Valais Central aux touristes.

### Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

*CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :*

- amélioration du système de transports publics
- amélioration de l'accessibilité aux secteurs de l'agglomération par les transports publics
- amélioration de l'intermodalité grâce à l'aménagement des arrêts en lien avec des liaisons de mobilité douce
- influence sur la demande de transport
- amélioration du trafic de loisirs

*CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :*

- favorise l'utilisation des transports publics en offrant une desserte attractive aux zones densément bâties de l'agglomération
- dessert les zones densément bâties et les pôles de développement non desservis par le réseau ferroviaire

*CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :*

- améliore la sécurité de tous les usagers en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics

*CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :*

- réduit les nuisances environnementales (bruit, air) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics

**Degré de maturité :** mesure non concernée

**Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) :** AggloSion et Agglo Valais Central - Réalisation des réseaux de transports publics d'agglomération par bus - document de synthèse des variantes concertées, Citec et Grasset, juillet 2016

<b>REALISATION</b>	
<b>Calendrier de mise en œuvre</b> Date prévue du début des travaux : 2019 Date prévue de la mise en service : 2020	<b>Calendrier de remise de l'avant-projet</b> Etude réalisée en 2016 Etudes complémentaires : 2018-2019 (Sierre)
<b>Coûts</b> Coûts estimés : -	
<b>Financement</b> Part fédérale : 0% Solde : agglomération	